

Les Crapahuteurs

Règlement intérieur

- 1 La carte de membre est obligatoire pour participer à toutes les activités.**
- 2 Les adhérents de l'association doivent être personnellement assurés en responsabilité civile.**
- 3 Pour les marches, il est recommandé de bonnes chaussures. Les chiens ne sont pas admis.**
- 4 Les marches sont réparties en trois groupes.**
1^{er} groupe : 2 heures de marche maxi.
2^{ème} groupe : 3 heures de marche.
3^{ème} groupe : marche randonnée
- 5 Le certificat médical de non contre-indication à la marche est obligatoire pour les trois groupes.**
- 6 La licence de la fédération française de randonnée est obligatoire pour les groupes 2 et 3.**

Les autres sections sont couvertes par une assurance : marche de deux heures, pétanque de loisirs, atelier couture, jeux de cartes, voyage.
- 7 Si incident, prévenir le président.**